

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/044

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

11/07/23

Date d’Affichage

25/07/23

Objet de la Délibération

**Travaux du SDEHG/ Eclairage
du terrain synthétique plaine
de sports.**

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. SARICA,

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

Mme VITRICE procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme TRIAES

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/10/21 concernant la mise en place de l’éclairage sur le Terrain de jeux multisports synthétique, le SDEHG a réalisé l’étude de l’opération suivante (5AT171) :

Mise en place de l’éclairage sur le Terrain de jeux multisports synthétique, comprenant :

- Le remplacement de l’armoire existante vétuste au dos du Pote de Transformation P56 "SPORT" avec reprise des disjoncteurs et départs existants.
- La fourniture et pose d’une armoire de commande d’éclairage du stade synthétique à côté de l’armoire de commande du terrain de rugby.
- La réalisation d’un réseau souterrain électrique de 170 mètres de longueur en câble U1000RO2 12x1,5 mm² cu, à partir de la commande d’éclairage du terrain synthétique, et jusqu’à l’emplacement des interrupteurs d’allumage à installer dans le futur local de stockage situé en bordure du terrain (Allumage par demi terrain).
- La confection de réseaux souterrains d’une longueur totale de 670 mètres en câble U1000RO2V 3G10 mm² cu sous fourreau de diamètre 75 mm pour l’alimentation des différents mâts.
- La fourniture et pose de 4 mâts de 18 mètres de hauteur supportant chacun 2 projecteurs LED 5700 K de 1007 Watts et un projecteur LED 5700 K de 1506 Watts.
- La fourniture et pose de 4 armoires placées en pied de mât équipées des Drivers.

Nota : Travaux prévus pour homologation FFF en catégorie E6 avec 150 lux Moyen et Uniformité supérieure ou égale à 0,7.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	33 963€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	35 417€
<i>(50% du montant HT des travaux jusqu’au plafond fixé par le SDEHG *)</i>	
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	152 676€
Total	222 056€

.../...

(délibération N°2023/045 du 18 juillet 2023

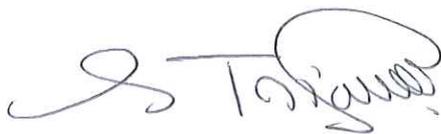
suite)

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

